



Montréal, le 16 juin 2020

Objet : Le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire rate sa cible

Dans une communication précédente à propos du **Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC)**, nous vous demandons d'intervenir afin de maintenir l'imputabilité, l'agilité et la transparence du programme.

Quelques semaines après sa mise en œuvre, force est de faire les constats suivants :

- La structure du programme est complexe et les conditions d'admissibilités ne sont pas claires.
- Les formulaires de demande sont longs et lourds, tout comme la reddition de compte.
- Plusieurs groupes abandonnent l'idée d'effectuer une demande, en raison de cette lourdeur administrative.
- Les fondations privées refusent d'établir des processus de consultation avec les regroupements communautaires (qui comptent tout de même des centaines de membres à Montréal). Plusieurs de nos questions demeurent ainsi sans réponses. Les questions d'imputabilité et de transparence restent donc entières.
- Le programme ne répond pas aux besoins des groupes qui rejoignent les populations vulnérabilisées.

Afin d'atteindre nos objectifs communs, nous vous demandons :

- D'interrompre le processus d'attribution de fonds en cours. Que la gestion des dossiers déposés, mais non traités, ainsi que les futures demandes, soit confiée à une nouvelle instance concertée (un seul intermédiaire), afin d'avoir une seule porte d'entrée.
- De donner des délais raisonnables pour le dépôt des demandes, afin que les groupes puissent planifier les activités selon leurs besoins et leurs réalités.
- Que l'entièreté des fonds sert à couvrir des dépenses réalisées jusqu'au 31 mars 2021. Les groupes ne sont plus à gérer des urgences à la semaine. Ils doivent s'organiser pour l'année en cours.

- De simplifier les processus de reddition de compte. Les harmoniser avec les financements gouvernementaux à la mission existants, comme que prescrit par la Politique de reconnaissance de l'action communautaire du Québec.
- Que la Croix-Rouge distribue directement du matériel de protection aux groupes communautaires, afin de simplifier et de collectiviser l'approvisionnement, qui est extrêmement difficile en région métropolitaine.

Nous vous rappelons qu'il existe au Québec un réseau bien structuré d'organismes communautaires, financés par différents ministères provinciaux, et rassemblés sous le grand chapeau de l'action communautaire autonome, dont la responsabilité est portée par le MTESS-SACAIS. Une structure d'accréditation, de financement et de reddition de compte est déjà bien en place et des partenariats provincial-fédéral sont fréquemment réalisés. La démonstration n'a pas été faite que les fondations privées sont capables de mieux gérer les fonds publics que les fonctionnaires des programmes existants.

Clairement, le gouvernement fédéral rate sa cible et doit, de toute urgence, procéder à une simplification du programme.

Veillez accepter nos sincères salutations,

Les regroupements d'organismes communautaires de Montréal en santé et services sociaux :

Aurélie Broussouloux, directrice
Réseau alternatif et communautaire des organismes en santé mentale (RACOR)

Annie Savage, directrice par intérim
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Diana Lombardi, coordonnatrice
Réseau d'action des femmes en santé et services sociaux (RAFSSS)

Ghislaine Goulet, directrice
Comité régional pour l'autisme et la déficience intellectuelle (CRADI)

Julie Corbeil, coordonnatrice
Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP de Montréal)

Maryse Bisson, coordonnatrice
Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO)

Marie-Andrée Painchaud, coordonnatrice
Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM)

Marjolaine Pruvost, coordonnatrice
Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le sida (TOMS)

Nancy Harvey, coordonnatrice
Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal (ROCFM)